



## Atelier LRU

# Louis ROLLAND – Université(s)

Comité scientifique & d'organisation :  
Arnaud LAMI, Hussein MAKKI & Mathieu TOUZEIL-DIVINA.

**entrée libre - contact & inscription :**  
**[contact@unitedudroit.org](mailto:contact@unitedudroit.org)**

LRU, ORE, CAC, CNU, COMUE, APB, *etc.* La France universitaire et administrative aime les sigles et les rapports de force(s) ce dont le premier semestre 2018 – comme en anniversaire au mois de mai 1968 – témoigne dans tout le pays. On bloque parfois, on discute partout, on interroge. Voilà pourquoi, hors d'une Université publique en particulier et dans le cadre des ateliers du COLLECTIF L'UNITÉ DU DROIT, MM. Arnaud LAMI (*MCF – droit public, Université d'Aix-Marseille*) et Mathieu TOUZEIL-DIVINA (*Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole*) proposent d'engager – chaque année – et pour un cycle d'au moins quatre ans une réflexion dynamique, interactive, suivie et transdisciplinaire sur l'Université et les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche de manière générale.

Sans restreindre leurs réflexions, discussions mais aussi propositions à des échanges entre juristes et notamment entre publicistes, les ateliers qui seraient ainsi mis en place, à partir de juin 2018, auraient pour vocation première l'échange et la confrontation. Il ne s'agira donc pas d'y cultiver l'entre-soi mais au contraire d'y rechercher la confrontation d'idées et ce, dans un secteur parfois considéré comme très dogmatique. En ce sens, même s'ils ont en commun un objectif de défense d'un service public national fort et public de l'Université ainsi qu'une volonté de mise en avant des libertés académiques, les deux porteurs de ces ateliers ne sont-ils pas d'accord sur tout !

Concrètement, le projet consisterait – chaque année en juin – à prévoir une journée d'études et de débats qui pourrait être organisée en deux temps :

- le premier, en **matinée** – ferait majoritairement intervenir des jeunes chercheurs (doctorant.e.s, docteur.e.s, jeunes titulaires) sur l'organisation universitaire d'un pays donné (en France pour la première année puis dans des pays étrangers par suite). Il s'agirait alors non seulement de présenter la façon dont se matérialise l'Université ailleurs mais aussi de la discuter, de la comparer, *etc.*
- le second temps, en **après-midi** – laisserait place à une ou plusieurs tables rondes portant sur un sujet précis du droit académique français et discuté non seulement par et avec des universitaires (non uniquement juristes) mais aussi par des praticiens administratifs et politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En matinée, cette année, nous proposons tout simplement de commencer par une présentation du système universitaire français et comme premier thème de discussions, nous proposons – avec une once assumée de provocation(s) – d'échanger à propos de la suppression (annoncée ? voulue ? refusée ? crainte ? fantasmée ?) du Conseil National des Universités (CNU) et ce, bien entendu, avec différents acteurs et porteurs d'idées distinctes en la matière.

Ces dernières années le CNU a effectivement été l'objet de nombreuses critiques. Jamais probablement une institution ayant vocation à gérer les carrières universitaires n'aura suscité autant d'opposition(s). Alors que certains auteurs et politiques plaident, depuis plusieurs années, pour sa suppression le CNU est toujours présent, mais pour combien de temps ? Il faut dire que les griefs adressés à cette institution sont nombreux et pas toujours illégitimes : les scandales à répétition liés à l'autopromotion de certains membres, les mécanismes électifs, l'opacité de certaines procédures de qualifications, militent assurément pour une remise à plat du système actuel. Toutefois, malgré de vives critiques, rares sont ceux à proposer des solutions visant à améliorer ou remplacer les choses.

Néanmoins, lentement mais sûrement, le CNU est régulièrement mis à mal par de nouvelles procédures, le remaniement de certaines de ses missions et, corrélativement, par le renforcement de l'autonomie des universités. Les responsables d'établissements, par l'intermédiaire de la CPU, proposent depuis plusieurs années une gestion locale et un recrutement libre et sans entrave de leurs enseignants. Pour toutes ces raisons le CNU nous est apparu comme un thème de prédilection pour cette première journée d'étude(s).

Enfin, il fallait trouver un nom à ces ateliers sur l'Université et nous avons choisi de les placer sous le patronyme de « **Louis ROLLAND** » (1877-1956). En effet, l'homme, qui a été professeur de droit public à Alger, à Nancy et à Paris est connu pour avoir porté sinon conceptualisé celles que l'on nomme encore aujourd'hui les « Lois de ROLLAND » - c'est-à-dire les principes essentiels – des services publics. Universitaire engagé, ayant pratiqué et enseigné dans différents établissements (y compris hors du territoire métropolitain) et convaincu de l'importance du service public, il nous semblait qu'il s'agissait là d'un signe très positif.

Voilà pourquoi nous vous proposons **le 29 juin 2018 à Toulouse** de participer à nos côtés au premier Atelier Louis ROLLAND Université (LRU) portant – en matinée – sur une présentation critique du système d'enseignement supérieur français et – en après-midi – sur la suppression du CNU.

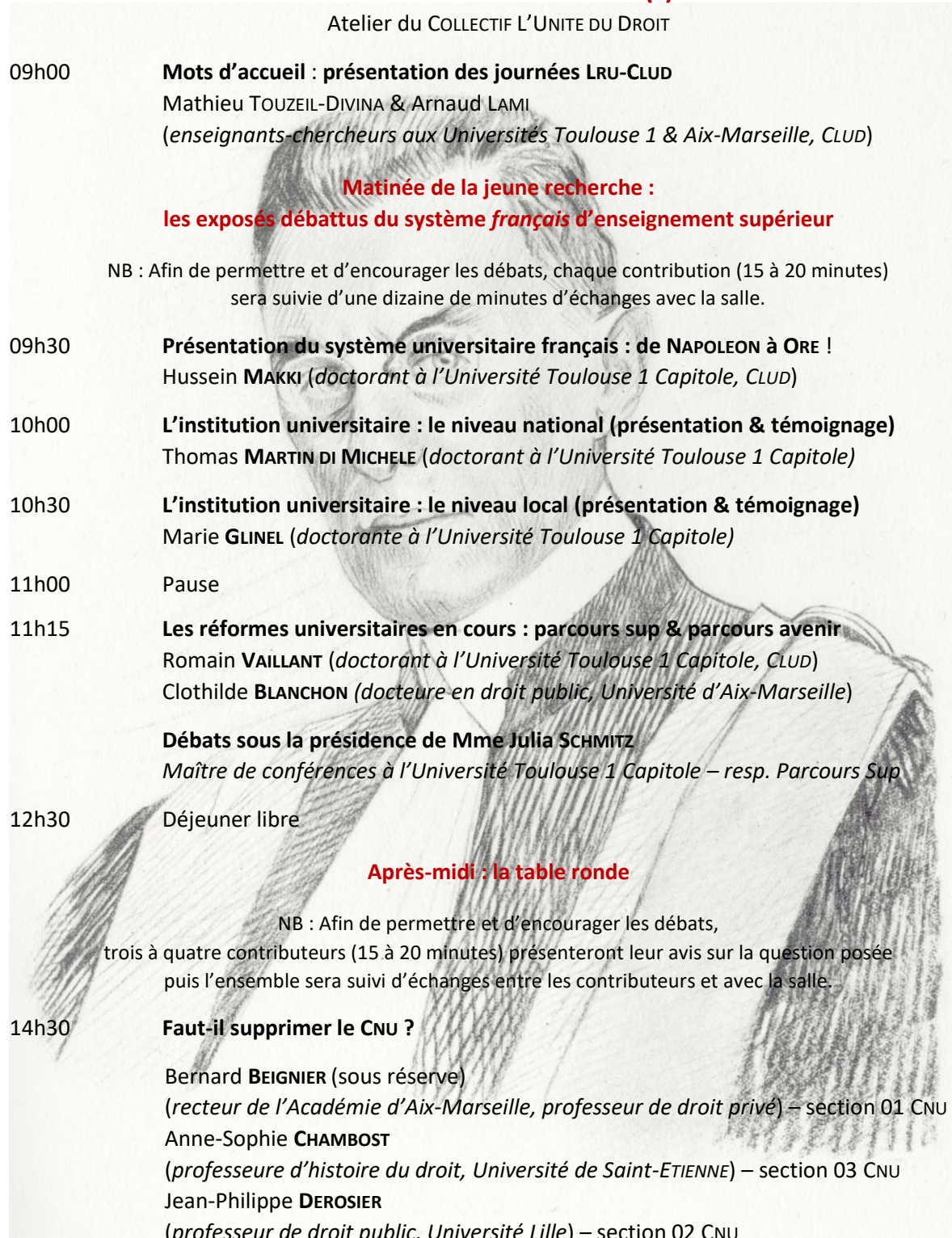
Toutes celles et tous ceux désirant participer à l'organisation de l'Atelier ou y contribuer sont évidemment les bienvenus.e.s.

Toulouse, 29 juin 2018

salle municipale CASTELBOU – 22, rue Léonce CASTELBOU – 31000 Toulouse

1<sup>ère</sup> journée LRU-CLUD**Louis ROLLAND - Université(s)**

Atelier du COLLECTIF L'UNITE DU DROIT



09h00	<p><b>Mots d'accueil : présentation des journées LRU-CLUD</b> Mathieu TOUZEIL-DIVINA &amp; Arnaud LAMI (enseignants-chercheurs aux Universités Toulouse 1 &amp; Aix-Marseille, CLUD)</p> <p style="text-align: center;"><b>Matinée de la jeune recherche :</b> <b>les exposés débattus du système français d'enseignement supérieur</b></p> <p>NB : Afin de permettre et d'encourager les débats, chaque contribution (15 à 20 minutes) sera suivie d'une dizaine de minutes d'échanges avec la salle.</p>
09h30	<p><b>Présentation du système universitaire français : de NAPOLEON à ORE !</b> Hussein MAKKI (doctorant à l'Université Toulouse 1 Capitole, CLUD)</p>
10h00	<p><b>L'institution universitaire : le niveau national (présentation &amp; témoignage)</b> Thomas MARTIN DI MICHELE (doctorant à l'Université Toulouse 1 Capitole)</p>
10h30	<p><b>L'institution universitaire : le niveau local (présentation &amp; témoignage)</b> Marie GLINEL (doctorante à l'Université Toulouse 1 Capitole)</p>
11h00	Pause
11h15	<p><b>Les réformes universitaires en cours : parcours sup &amp; parcours avenir</b> Romain VAILLANT (doctorant à l'Université Toulouse 1 Capitole, CLUD) Clothilde BLANCHON (docteure en droit public, Université d'Aix-Marseille)</p> <p><b>Débats sous la présidence de Mme Julia SCHMITZ</b> Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole – resp. Parcours Sup</p>
12h30	<p>Déjeuner libre</p> <p style="text-align: center;"><b>Après-midi : la table ronde</b></p> <p>NB : Afin de permettre et d'encourager les débats, trois à quatre contributeurs (15 à 20 minutes) présenteront leur avis sur la question posée puis l'ensemble sera suivi d'échanges entre les contributeurs et avec la salle.</p>
14h30	<p><b>Faut-il supprimer le CNU ?</b></p> <p>Bernard BEIGNIER (sous réserve) (recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, professeur de droit privé) – section 01 CNU Anne-Sophie CHAMBOST (professeure d'histoire du droit, Université de Saint-ETIENNE) – section 03 CNU Jean-Philippe DEROSIER (professeur de droit public, Université Lille) – section 02 CNU Delphine ESPAGNO-ABADIE (maître de conférences de droit public, IEP de Toulouse) – section 02 CNU</p>
16h00	<b>Clôture des travaux.</b>